15me feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt huit septembre an mil huit cent quarante-neuf, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean Antoine Pierre Sauveur Courdouan, âgé de trente cinq ans, né à Toulon département du Var le vingt du mois de juillet mil huit cent quatorze, profession de commis de marine, domicilié à Toulon département du Var, fils majeur de feu Jean Barthélemy Courdouan profession d'ancien orfèvre, domicilié à Toulon département du Var et de Marie Elisabeth Cauvin, présente et consentante, d'une part.

N° 17

Courdouan

Et demoiselle Marie Virginie Angéline Augustine Berard, sans profession, âgée de vingt deux ans, née à Toulon département du Var, le quatorze du mois de décembre mil huit cent vingt deux, domiciliée à la Garde département du Var, fille majeure de André Eusèbe Philippe Berard profession d'expéditionnaire, domicilié à la Garde département du Var, présent et consentant et de Marie Claude Robert, épouse de Jean Pierre Cauvin, présente et consentante, d'autre part.

Berard

Marie Virginie Angéline Augustine

Les actes préliminaires sont les publications de mariage faites par moi sans opposition les dimanches deux et neuf septembre courant.

Actes de naissance des futurs époux et leur actes de décès.

Constatant avoir pris connaissance du précédent mariage dénoncé au futur époux par Monsieur le Commissaire Général de la marine de Toulon le vingt deux courant.

Certificat de non opposition délivré par Monsieur l'Officier de l'état civil de Toulon.

Consentement au présent mariage donné par la mère du futur époux, suivant Me Lafourcade et son collègue notaires à Toulon le quatorze courant.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Virginie Angéline Augustine Berard et l'autre Antoine Pierre Sauveur Courdouan.

En présence de Jean Augustin Baude domicilié à Toulon département du Var, âgé de quarante trois ans, profession de boulanger, ami de l'époux.

De Jean Antoine Garde domicilié à Toulon département du Var, âgé de trente trois ans, profession de boulanger, ami de l'époux.

De Jean Joseph Jaume domicilié à Toulon département du Var, âgé de quarante trois ans, profession d'instituteur, ami de l'époux.

Et de Jean Marie Lemaire domicilié à Toulon département du Var, âgé de quarante trois ans, profession de maître potier, ami de l'époux.

Après quoi, moi Olivier Gaillard maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins les époux et leurs ascendants que les parties contractantes.

Marie Courdouan — A. Berard — Baude — Garde — Jaume — Lemaire — Courdouan — Gaillard

19me feuillet

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt octobre an mil huit cent quarante-neuf, à six heures du matin

Acte de mariage de Joseph Marie Simon, âgé de trente trois ans, né à la Garde département du Var le vingt sept du mois de mars mil huit cent vingt six, profession de marchand colporte, domicilié à la Garde département du Var, fils majeur de Jean Pierre Simon, profession de propriétaire, domicilié à la Garde département du Var et de Thérèse Bardonne, présente et consentante d'une part.

N° 18

Simon

Joseph Marie

et

Barthélemy

Thérèse Marguerite Christine

Et demoiselle Thérèse Marguerite Christine Barthélemy, blanchisseuse, âgée de vingt deux ans, née à la Garde département du Var, le quatorze du mois de juillet mil huit cent vingt deux, domiciliée à la Garde département du Var, fille majeure de Jean François Barthélemy profession de propriétaire à maçon, domicilié à la Garde département du Var et de Marguerite Thérèse Roque, présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par moi sans opposition les dimanches trente du mois de septembre dernier et sept octobre courant.

Actes de naissance des futurs époux et leur actes de décès.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Thérèse Marguerite Christine Barthélemy et l'autre Joseph Marie Simon.

En présence de Jean Louis Pellard domicilié à la Garde département du Var, âgé de trente neuf ans, profession de propriétaire agriculteur, ami de l'époux le fiancé.

De Jean Louis Marie Simon domicilié à la Garde département du Var, âgé de vingt deux ans, profession d'agriculteur, frère de l'époux.

De Jean Louis Pierre Lyonnet domicilié à la Garde département du Var, âgé de trente quatre ans, profession d'aubergiste, ami de l'époux.

Et de Jean Marie Etienne Pauquet domicilié à la Garde département du Var, âgé de trente sept ans, profession de charretier, ami de l'époux.

Après quoi, moi Olivier Gaillard maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil; ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins les époux le père de l'époux ainsi que la mère de l'époux la mère Bardonne ayant déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Simon — Thérèse Barthélemy — Simon — Marguerite Barthélemy veuve Simon — Pellard — Simon — Lyonnet — Pauquet — Gaillard